

toponymie



Ce que disent les noms de lieux



Les noms de lieux sont presque toujours révélateurs. Parce qu'ils ont une histoire. Au Canada, pays d'exploration relativement récente, beaucoup de noms sont encore ceux qui ont été donnés par les premiers colons et les défricheurs. Ils expriment leurs espoirs, leurs craintes, leurs croyances, leur éthique, leur nostalgie et parfois, à une époque en général plus tardive, leur vanité, voire leur complaisance à l'égard d'un puissant bailleur de fonds.

Travail et fidélité

Les noms donnés aux agglomérations des Prairies nous rappellent, s'il en est besoin, la rapidité avec laquelle la population pionnière a construit la première voie ferrée transcanadienne et a essaimé, dans un terrain vierge, tout au long de la ligne de chemin de fer. Arona, Barr, Caye, Deer, Exira, Firdale : les villes se succèdent comme les lettres de l'alphabet.

L'exploration et la colonisation de la Colombie-Britannique a été le fait d'Anglais loyalistes. Leur fidélité s'exprime dans les noms qu'ils ont laissés sur leur passage : Victoria, Prince-Rupert, Reine-Charlotte. Mais l'ouest canadien a conservé aussi de beaux et étranges noms indiens, dont la signification est plus une référence à la nature qu'à l'activité humaine : Miramichi, Penetanguishene, Winnipeg, Kamloops, Kitimat (1).

Les noms des ports, des villages

1. Voir L.M. Sebert, Chaque pouce carré ; l'histoire de la cartographie au Canada, *Information Canada*, Ottawa, 1973.

de Terre-Neuve disent l'origine des pêcheurs arrivés d'Europe et le rude climat de l'île : Port-aux-Basques, Blow-me-Down. Ils disent la joie, l'inquiétude, la nostalgie de ces marins venus s'installer sur les côtes rocheuses de l'île embrumée pour fouiller la mer poissonneuse : Hearts Desire, Famish Gut, Ireland's Eye.

Les étonnants noms religieux des petites villes québécoises nous font souvenir de la puissance de la foi des premiers colons français : Saint-Hyacinthe, Sainte-Scholastique, l'Assomption, la Providence, Saint-Sauveur-des-Monts. Le Québec encore révèle par sa toponymie que les descendants des anciens colons francophones ne manquent pas d'un certain humour nuancé de malice à l'endroit des immigrants britanniques qui avaient baptisé de noms anglo-saxons les nouvelles agglomérations qu'ils fondèrent dans la « Belle Province ». Ils ont simplement prononcé ces noms à la française, Somerset devenant Saint-Morissette et Doncaster se transformant curieusement en Dans-le-Castor.

Qui honorer ?

Les noms de lieux sont donc bien autre chose qu'une simple référence. Ils font partie de l'héritage national. C'est pourquoi, au Canada, un « Comité permanent des noms géographiques », organisme d'État, est chargé d'enregistrer et d'approuver les noms qui lui sont soumis. C'est d'autant plus nécessaire ici que d'immenses étendues du Nord ne possèdent souvent pas de désignation. Or il faut bien nommer

l'endroit où l'on fore un puits de pétrole ou celui où se trouve une mine. Tant mieux si un village esquimau n'est pas trop éloigné : on lui empruntera son nom, à condition que le comité estime qu'il n'est ni trop long ni trop difficile à prononcer. Autrement, il faudra inventer, en donnant par exemple à l'endroit à désigner un nom descriptif correspondant à la réalité ; il est évident que le comité n'accepterait pas qu'un éventuel « lac à l'Eau claire » (il y en a déjà beaucoup) désigne un marécage bourbeux.

L'immortalité

Au siècle dernier, les explorateurs donnèrent souvent à la région découverte le nom de celui qui avait financé l'expédition, même s'il l'avait fait pour des raisons assez étrangères à la recherche géographique. Ainsi John Ross, lorsqu'il découvrit la presqu'île de Boothia, en 1829, lui donna le nom de son protecteur britannique, le distillateur de gin Félix Booth.

Il y a une cinquantaine d'années encore, nombre de fonctionnaires des services géographiques des administrations provinciales recevaient en récompense de leurs loyaux services la faveur de donner leur nom à un lac ou à une agglomération. Le comité permanent des noms géographiques est très attentif à ne pas flatter ce trop humain désir d'immortalité. Dans ses directives, il stipule que « les noms de personnes ne doivent pas être utilisés, à moins qu'il ne soit dans l'intérêt public d'honorer une personnalité en donnant son nom à un élément géographique ». ■